

DAJI/2023/Décision/Tarifs/28

Décision portant approbation de la modification des tarifs
des locaux MMSH _ 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,
Vu les Statuts de la MMSH,

Considérant l'avis du Conseil de la composante MMSH en date du 7 février 2023 approuvant la
modification des tarifs de locations de salles,
Considérant la grille tarifaire actualisée,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les nouveaux tarifs de location de mise à disposition de locaux de la Maison
Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) comme suit :

TYPE DE SALLE	TARIFS SEMAINE		TARIFS SAMEDI	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Amphithéâtre Capacité maximale : 180 places	250 €	500 €	500 €	1000 €
Salles de conférence PAF, Duby Capacité de 50 à 80 places	210 €	420 €	420 €	840 €
Salle de conférence Salle Tillion Capacité de 80 places	300 €	600 €	600 €	1200 €
Salle de réunion Salle 101 Capacité de 25 places	175 €	275 €	350 €	700 €
Salle de cours Capacité de 30 à 70 places	125 €	250 €	250 €	500 €

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 14 avril 2023




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université